

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL Séance du 29 novembre 2023
A Argelouse (40) et en visioconférence Délibération n°2023-138

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire
Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire (dans sa version modifiée par les lois du 5 août et 11 septembre 2021)
Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire
Vu l'approbation par le Comité Syndical des conditions techniques d'organisation du Comité Syndical à distance et de l'organisation des débats et des scrutins.

L'an deux-mille-vingt-trois, le mercredi 29 novembre 2023 à 18h00, le Comité Syndical du Parc naturel régional des Landes de Gascogne s'est réuni à Argelouse (40) et en visioconférence conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**.

Date de la convocation : 23 novembre 2023

Étaient Présents en présentiel : **M. DEDIEU Vincent** portant pouvoirs de M. DELUGA François et M. BOUFFIN Yann, **M. DUFAY Michel**, **M. DUNOGUES Yves** portant pouvoir de M. CARRERE Paul, **M. FORET Thierry** portant pouvoir de Mme ARDOUIN Aimée, **M. SORE Serge** portant pouvoirs de et de M. BACHE Alain et de M. SAINTORENS Denis.

Étaient Présents en visioconférence : **M. BAUDE Vital**, **M. BLANC-SIMON Jean-Luc**, **M. ICHARD Vincent**, **Mme MESPLES Olga** portant pouvoir de Mme BREQUE Claudie, **M. PAIN Cédric** portant pouvoirs de Mme DESMOULIN Karine et de Mme LARRUE Marie, **Mme PIQUEMAL Sophie** portant pouvoirs de M. GLEYZE Jean-Luc et de M. GILLE Hervé, **M. SARTRE Philippe** portant pouvoir de M. COUTIERE Dominique, **Mme TAPIN Maylis**, **Mme VALIORGUE Magali** portant pouvoirs de Mme BEAUMONT Patricia et de Mme ARDOUIN Aimée, **Mme WEBER Sophie** portant pouvoir de Mme LE YONDRE Nathalie.

Absents excusés (pouvoirs) : **Mme ARDOUIN Aimée** ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, **M. BACHÉ Alain** ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, **Mme BEAUMONT Patricia** ayant donné pouvoir à M. VALIORGUE Magali, **M. BOUFFIN Yann** ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, **Mme BREQUE Claudie** ayant donné pouvoir à Mme MESPLES Olga, **M. CARRERE Paul** ayant donné pouvoir à M. DUNOGUES Yves, **M. COUTIERE Dominique** ayant donné pouvoir à M. SARTRE Philippe, **M. DELUGA François** ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, **Mme DESMOULIN Karine** ayant donné pouvoir à M. PAIN Cédric, **M. GILLE Hervé** ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, **M. GLEYZE Jean-Luc** ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, **M. LANUSSE Denis** ayant donné pouvoir à Mme TAPIN Maylis, **Mme LARRUE Marie** ayant donné pouvoir à M. PAIN Cédric, **Mme LE YONDRE Nathalie** ayant donné pouvoir à Mme WEBER Sophie, **M. SAINTORENS Denis** ayant donné pouvoir à M. SORE Serge.

Absents : M. DECLERCQ Cyrille (excusé), M. DURRIEU Michel, M. LAGRAVE Renaud (excusé), M. LASSALE Jean-Claude (excusé), M. MARTINEZ Manuel (excusé), M. MONNIER Philippe, M. PAPADATO Patrick, M. TAUZIN Amaud, Mme TOSTAIN Emmanuelle, Mme MARIE Lucie (excusée),

ELUS		VOIX	
Nombre élus en exercice	40	Nombre de voix maximum	97
Quorum élus	14	Quorum voix	49
Nombre de Présents	15	Représentant nombre de voix	75
Nombre de pouvoirs	15	Nombre de voix pour	75
Total présents et pouvoirs	30	Nombre de voix contre	
		Nombre d'abstentions	

ÉCOMUSÉE

Conventions de partenariat commercial pour la saison 2024
Offices du Tourisme, CSE, entreprises du territoire PNR et départemental,
professionnels du tourisme, hébergeurs touristiques et campings.

Les relations partenariales entre l'écomusée de Marquèze, les acteurs du tourisme et les entreprises du territoire doivent être encadrées.

Pour ce faire, il convient d'établir les conditions de ces partenariats, hautement favorables à l'image et à la fréquentation de l'écomusée, par l'établissement d'un cadre conventionnel.

Dans ce cadre trois types de conventions sont proposés aux acteurs en fonction des partenariats :

- **Partenariat pour l'accès aux tarifs préférentiels de l'écomusée de Marquèze sur présentation d'une carte adhérent partenaires.**
Sont concernés : CSE, entreprises du territoire, collectivités.
- **Partenariat pour l'accès aux tarifs préférentiels de l'écomusée de Marquèze via remise de bons de réduction.**
Sont concernés : Offices du Tourisme, Campings, CSE, entreprises du territoire.
- **Partenariat commercial pour le préachat de billets de l'écomusée de Marquèze aux tarifs préférentiels et revente.**
Sont concernés : professionnels du tourisme, CSE, collectivités

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE à l'unanimité :

- **DE VALIDER** les trois modèles de conventions en annexe pour permettre l'engagement des partenariats et des partenariats commerciaux à destination des acteurs du territoire durant la saison 2024.
- **D'AUTORISER** le Président à signer les actes et documents afférents.

Fait pour valoir ce que de droit,
à Belin-Béliet, le 1/12/2023

Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte

Signé par : Vincent DEDIEU
Date : 01/12/2023
Qualité : PRESIDENT



Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et mise en ligne le 4/12/2023